

NOTE DE POLITIQUE ENTREPRISES PUBLIQUES, TÉLÉCOMMUNICATIONS ET POSTE

2021 - VERSION 2.0



La crise de la Covid-19 a montré qu'on ne soulignera jamais assez l'importance d'une infrastructure de télécommunications solide. Cette période a accentué la nécessité pour les ménages et les entreprises de disposer de réseaux fiables et efficaces. Nous sommes dès lors aujourd'hui à un momentum : la crise de la Covid-19 a, bien malgré nous, permis à la Belgique, et aux pouvoirs publics en particulier, de faire un bond technologique de plusieurs années. Du jour au lendemain, les citoyens, les entreprises, les pouvoirs publics, l'ensemble de la société, ont dû interagir de façon digitale pour continuer à travailler, à produire, à rester en contact les uns avec les autres,...

Nous devons profiter de ce momentum pour moderniser l'économie belge et permettre la transition digitale tant souhaitée par l'Europe et les États membres. Ce défi national ne pourra être relevé que grâce à une coopération étroite avec le Premier ministre, les Ministres de l'Économie, des Finances et de la Mobilité et le Secrétaire d'État à la Digitalisation, dans le respect des compétences de chacun. En tant que Ministre des Télécommunications, je serai un partenaire constructif dans la réalisation de ces ambitions.

La 5G sera un élément essentiel de la transformation digitale de nos entreprises, aux côtés de l'intelligence artificielle et du big data. En ce sens, la 5G sera cruciale pour stimuler la compétitivité et la productivité de nos industries et constituera un aspect essentiel de la politique de relance. L'implémentation se fera toutefois d'une manière scientifiquement responsable et respectueuse de la santé publique.

Notre rôle est dès lors d'accompagner les entreprises, en particulier les PME, et les citoyens afin de garantir que personne ne sera exclu de cette transition digitale et que chacun pourra en retirer de nombreux bénéfices. Le télétravail et l'enseignement à distance en sont des illustrations importantes, mais de nouvelles applications émergent également dans d'autres secteurs stratégiques sur la voie de la digitalisation. Il faut maintenir cette nouvelle vitesse en matière de digitalisation. Elle est essentielle pour tous les domaines politiques et en particulier pour réaliser les ambitions dans le domaine de la mobilité ou de l'énergie. La digitalisation permet également de réaliser des ambitions écologiques (il suffit de penser à la réduction du trafic). Dans le secteur des soins de santé et dans la lutte contre la Covid, la digitalisation constitue le levier majeur pour le déploiement en masse des téléconsultations. La Belgique peut et doit participer à cette évolution parce qu'elle améliore l'efficacité et la satisfaction des prestataires de soins de santé, parce qu'elle nous permet d'établir des diagnostics plus rapidement et parce que les patients recherchent la commodité dans une société de plus en plus active.

En tant qu'économie ouverte et digitalisée, la Belgique a tout intérêt à s'engager résolument dans cette voie. En 2020, la Belgique se classe à la 9e place du classement DESI 2020. Pour certains indicateurs, nous nous situons dans le top 5, pour d'autres, il y a une marge d'amélioration. Notre pays dispose d'atouts majeurs, tels que l'Internet super rapide, des experts dans les domaines de la haute technologie, un enseignement et des entreprises technologiques d'excellence, mais il doit encore investir dans les compétences digitales sur le marché du travail, les diplômés en ICT et les services publics digitaux.

Il y a également une marge d'amélioration dans l'interaction en ligne entre les pouvoirs publics et les citoyens. Seuls 51 % des citoyens belges qui sont connectés utilisent activement les services publics en ligne. La fracture numérique continue à se résorber et dans l'ensemble, l'utilisation des services Internet en Belgique est légèrement supérieure à la moyenne européenne. Nous continuons à nous engager à rendre cette fracture toujours plus petite.

Nous veillerons pour les entreprises publiques à concilier les objectifs de compétitivité et d'exemplarité. Dans ce cadre, les entreprises publiques autonomes auront un rôle exemplaire à jouer, entre autres dans le domaine du dialogue social avec le personnel, de la formation continue, de la durabilité et de la diversité, de la gestion des plans de transformation, corporate governance.

Les entreprises publiques contribueront à déterminer la position concurrentielle de notre pays. Elles sont performantes, innovantes, accessibles et mettent le client au premier plan. Elles accorderont une attention particulière à la création d'emplois durables et au développement des connaissances dans notre pays. À cet égard, nous adopterons les mesures nécessaires, afin de relever les défis et enjeux de ces entreprises, au regard de la réglementation européenne qui s'appliquera à l'horizon 2024. Le Gouvernement fédéral adoptera les mesures nécessaires afin d'assurer leurs missions essentielles de services publics. Il étudiera la stratégie et les défis à venir de ces entreprises afin de leur permettre de rester des acteurs essentiels dans le cadre des missions qu'elles assurent.

Les tâches publiques et les exigences minimales des entreprises publiques seront mesurées en détail et fixées dans la législation et les contrats de gestion. Les autorités publiques compétentes disposeront de la capacité de suivi nécessaire. La protection des consommateurs et des PME sera renforcée dans les secteurs où la concurrence est faible.

Les défis auxquels nous sommes confrontés ne peuvent être relevés qu'ensemble. La digitalisation de l'économie est devenue une priorité absolue au niveau européen. L'émergence rapide des innovations et des technologies numériques génère des opportunités particulières pour notre pays. Nous serons un partenaire loyal et constructif de toutes les parties prenantes dans ce processus.

Télécommunications - Partenaire dans la transition digitale

1. Une infrastructure performante

Le chantier le plus important en termes d'infrastructure est l'évolution vers la 5G. Nous veillerons à rapidement assurer les conditions nécessaires pour créer l'adhésion des parties prenantes, en ce compris les citoyens, à l'introduction de la 5G et au déploiement de la fibre optique. Il sera tenu compte à cet égard des informations scientifiques (y compris les aspects liés à la santé, des aspects liés à la sécurité, de l'impact sur la consommation d'énergie et des compétences des entités fédérées).

En collaboration avec le Secrétaire d'État à la Digitalisation et en concertation avec les entités fédérées, un plan national haut débit sera élaboré et la mise aux enchères des bandes de fréquences pour la 5G sera organisée.

L'attribution des licences de la 5G est en effet un prérequis pour la transition digitale. Cette technologie offre des possibilités inédites en termes de durabilité dans les activités des entreprises et l'intégration sociale. La stratégie de la Commission européenne intitulée « Connectivity for a European Gigabit Society » inclut un appel à une couverture 5G dans toutes les zones urbaines et une connectivité d'au moins 100 Mbps pour tous les foyers européens d'ici 2025.

Il s'agira également de solliciter les fonds européens existant en la matière, notamment via le CEF (Connecting Europe Facility).

En outre, nous veillerons à ce que - en tenant compte des études (inter)nationales sur la nocivité ou non des effets des rayonnements - le déploiement de la 5G soit conforme aux normes internationales (ICNIRP), en prenant en considération les risques éventuels pour la santé. Les progrès résultant du nouveau réseau 5G devront être évalués à la lumière d'études scientifiques objectives afin de minimiser les risques éventuels pour la santé publique. Nous observons également les effets sur la santé à long terme. Nous sensibiliserons par la même occasion à infirmer les « fake news » relatives à cette technologie. Le Centre de connaissance et d'apprentissage à créer jouera un rôle important en la matière.

Le nouveau réseau 5G sera déployé dans un contexte où la boîte à outils de la Commission européenne pour la sécurité des réseaux 5G est également en cours d'élaboration, afin que nos citoyens mais aussi les entreprises puissent utiliser les réseaux 5G dans notre pays en toute confiance. Les règles de sécurité tiendront également compte du rôle stratégique joué par la Belgique et Bruxelles en matière d'accueil d'organisations internationales.

Nous mènerons des études sur la question des investissements dans les infrastructures mobiles nécessaires pour disposer d'une couverture optimale, sur la zone dite blanche et sur l'approche

adoptée par les différents niveaux de compétence en la matière. En accord avec les opérateurs, nous mettrons en place une couverture aussi maximale que possible.

Le déploiement des réseaux de fibre optique, l'un des plus importants investissements en Belgique aujourd'hui, constitue la pierre angulaire du développement digital de notre pays. Notre ambition est de disposer le plus rapidement possible d'au moins un réseau de fibre optique qui soit OUVERT et qui puisse être utilisé par tous les citoyens et entreprises belges.

Afin de faciliter son déploiement rapide, de manière à rattraper le retard par rapport aux autres pays européens, nous voulons identifier les facteurs inutiles ou retardants dans les procédures d'autorisation relatives au domaine public, en concertation avec les autorités compétentes, vérifier leur pertinence et les éliminer le cas échéant. Dans le prolongement de la recommandation européenne sur la connectivité récemment publiée, nous examinerons les mesures qui peuvent être prises pour améliorer les conditions d'investissement, en vue d'accélérer le déploiement et la réduction des coûts des réseaux à très haute capacité (fibre optique), d'une part, et de créer un accès à la fréquence 5G favorable aux investissements, d'autre part.

Tous les incitants financiers possibles pour le déploiement et l'adoption de la fibre optique doivent être exploités. Dans le cadre du plan d'investissement interfédéral, une proposition sera donc élaborée et soumise à l'Europe en vue de soutenir notre pays dans la couverture des zones rurales.

Le plan de relance européen « Next Generation EU » offre dans ce domaine d'importantes possibilités que nous ne devons pas manquer.

Une saine concurrence dans la fourniture de réseaux et de services est également essentielle, car elle favorise le bien-être social et le développement économique. La concurrence est également le moteur qui permet d'attirer les investissements nécessaires et durables pour la construction des réseaux mobiles et fixes à très haut débit. Dans son rôle central de régulateur fédéral indépendant dans le secteur des communications électroniques, l'IBPT continuera à superviser le développement de la concurrence sur la base de l'application cohérente d'un cadre juridiquement stable et de la qualité, des prix et des innovations dans le secteur.

La promotion du déploiement une infrastructure performante est l'un des piliers du code des communications électroniques européen. Nous continuerons également à développer les piliers de la promotion de la concurrence et de la protection des intérêts des utilisateurs finaux, conformément à ce code. Une transposition correcte du code des communications électroniques européen dans le droit national est en cours. Un avant-projet de loi a déjà été élaboré et soumis à une consultation publique ; il sera présenté au Parlement dès que possible. Ce faisant, nous voulons nous rapprocher le plus possible du texte européen sans pour autant réduire, dans la mesure du possible, la protection du consommateur par rapport à la législation actuelle.

Il va de soi que l'on veille toujours à ce que les investissements sur le plan de l'infrastructure fournissent une contribution réelle à l'intérêt général, notamment sur le plan de l'efficacité énergétique du bien-être social, de l'enseignement, etc. Indépendamment de ces investissements,

on examinera dans quelle mesure la vitesse minimum actuelle de 1 Mbps de la prestation de services universelle pour l'internet peut être adaptée aux besoins et augmentée.

2. Focus sur la sécurité des données

En matière de sécurité des infrastructures télécoms, outre les questions liées à la cybersécurité, il conviendra également de finaliser le plan de crise dans le secteur des télécommunications, élaboré par les autorités publiques compétentes (SPF Économie, IBPT, Centre de crise, CCB...).

Enfin, en collaboration avec le Ministre de l'Économie, le Ministre des Classes moyennes, des Indépendants et des PME et le Secrétaire d'État à la Digitalisation, il conviendra également de sensibiliser les entreprises à la nécessité pour chacune d'entre elles, petites ou grandes, d'avoir un plan digital interne. Un accent particulier sera porté aux secteurs de niche afin que la Belgique reste à l'avant-garde technologique.

Le SPF Économie réalisera également une campagne de communication relative à la préparation à une crise à destination des entreprises (y compris des PME).

La confiance dans l'environnement digital doit être renforcée. Dans le contexte international, nous plaiderons en faveur d'un système cohérent de protection des données de télécommunications afin que l'utilisateur final puisse avoir autant confiance dans les nouvelles formes de communication que dans les services offerts par les opérateurs de télécommunications traditionnels. Toute initiative visant à soumettre les fournisseurs de nouveaux services de communication aux mêmes normes de protection de la vie privée peut compter sur notre soutien. Nous demanderons à l'IBPT d'étudier des pistes afin de contrer le SMSing.

Au niveau européen également, un soutien sera apporté à toutes les initiatives qui garantissent que les entreprises européennes ne sont pas menacées par des groupes étrangers dominants qui ne respectent pas ou respectent moins les conditions juridiques en matière de concurrence, de vie privée et de droits humains.

Un plan d'action sera élaboré en concertation avec les collègues de l'Intérieur et de la Justice et le Premier ministre contre toutes les formes de cyberabus et de cybercriminalité. Suite à l'arrêt de la Cour européenne de Justice du 06/10/2020 concernant la conservation des données relatives au trafic par les opérateurs, les dispositions correspondantes de la loi sur les télécommunications devront être adaptées. (Il convient de garder à l'esprit que les autorités judiciaires continueront à pouvoir poursuivre les infractions et que les services de renseignement et de sécurité pourront garantir la sécurité nationale du pays. En outre, une attention particulière sera accordée au déploiement sûr de la technologie 5G par les opérateurs, compte tenu des risques que peuvent présenter certains fabricants de ces équipements ou services).

Pour soutenir la stratégie fédérale en matière de données, nous soutenons les initiatives visant à développer de nouvelles infrastructures sur le cloud qui facilitent le partage des données entre les entreprises et le secteur public, tout en respectant les normes européennes en matière de protection et de sécurité des données.

3. Personne n'est laissé de côté

En matière de compétences numériques, bien que la Belgique se classe très légèrement au-dessus de la moyenne européenne, nous connaissons un besoin élevé de travailleurs qualifiés.

La situation est d'autant plus préoccupante pour les PME qu'elles ne peuvent pas offrir à ces profils rares des conditions aussi attractives que celles que pourraient leur offrir de grandes entreprises ou d'autres États. Ceci peut clairement constituer un frein à la capacité des entreprises belges à innover et à saisir les opportunités offertes par la digitalisation ainsi qu'un frein en matière de capacités pour la Belgique à se positionner en matière de cybersécurité, d'intelligence artificielle, de big data,...

Afin de répondre à ce constat, notre première action sera de doter la Belgique d'un nouveau Plan Digital Belgium, actualisant le plan initié sous l'ancienne législature. Il importera d'y associer tous les acteurs tant publics que privés de la transition digitale. L'ambition doit être de faire que notre pays s'approche du sommet en Europe.

Il faudra également travailler d'urgence sur un plan pour augmenter les compétences numériques des Belges et des travailleurs. Ainsi conformément à l'accord de Gouvernement, nous devons également travailler à un plan d'action visant l'amélioration des compétences numériques des citoyens, en vue de réduire la fracture numérique. On a vu en effet que la digitalisation intense des services pendant la crise de la Covid-19 entraînait malheureusement l'exclusion de certaines personnes, en particulier les personnes âgées peu au fait des nouvelles technologies. Outre les efforts en matière de digitalisation, des alternatives analogues restent également importantes. On examinera de ce fait les facilités concevables dans les bureaux de poste.

Par ailleurs, constatant la pénurie constante de main-d'œuvre qualifiée dans le secteur digital (STEM/ICT) ainsi que le faible taux de filles et de femmes impliquées dans ce secteur, la Belgique a signé le 9 avril 2019 la déclaration « Women in Digital ».

En signant la déclaration 2019, la Belgique s'est notamment engagée à élaborer une stratégie nationale et intersectorielle, à lutter contre les clichés dans les médias, à organiser un événement annuel, à produire des statistiques,...

En Belgique, Agoria a précisé qu'à politique inchangée, 584.000 emplois ne pourront pas être pourvus d'ici à 2030 pour une valeur ajoutée de 60 milliards d'euros et 310.000 travailleurs devraient se reconverter d'ici à 2030 pour éviter une perte d'emploi équivalente à 35 milliards d'euros. Ce sont donc près de 95 milliards d'euros (16,5% du PIB de la Belgique) qui pourraient être en jeu d'ici à 2030.

Compte tenu de l'impact économique considérable, le SPF Économie a coordonné les travaux permettant d'élaborer une stratégie nationale et intersectorielle « Women in Digital ». À cet effet, plusieurs réunions d'un groupe de travail intersectoriel (membres issus des secteurs publics fédéraux, régionaux et communautaires, des milieux académiques, associatifs et privés)

ont permis de dégager un premier projet de stratégie nationale. Il conviendra de faire adopter ce plan d'action tant au niveau fédéral qu'au niveau régional compte tenu de la transversalité des mesures à prendre.

L'approche en matière de protection des consommateurs repose sur deux axes, d'une part l'accroissement de la transparence pour le consommateur afin qu'il puisse faire son choix en toute connaissance de cause, et d'autre part le maintien au plus bas niveau possible du seuil de passage d'un opérateur à l'autre. En collaboration avec le Secrétaire d'État à la Digitalisation et la Secrétaire d'État à la Protection des consommateurs, cette approche sera approfondie dans les années à venir.

La création d'une infrastructure solide et de la concurrence doit également aller de pair avec des processus qui permettent aux utilisateurs finaux de changer d'opérateur facilement, de manière fluide et en toute confiance. Nous étudierons le rapport de l'IBPT sur l'évaluation d'Easy Switch en 2019/2020 et tiendrons compte des recommandations du régulateur qui nous permettront de mieux atteindre cet objectif concernant le changement de service Internet, de service de télévision et de bouquets de services.

La principale innovation est le lancement au printemps du comparateur automatique de prix. Désormais, chaque citoyen peut trouver l'offre la plus appropriée sur le marché en fonction de son profil actuel. En outre, l'IBPT a complété son portail de données par un aperçu des statistiques les plus importantes du marché des télécommunications, conformément à la promotion fédérale de l'approche des données ouvertes (open data).

Les différents outils de l'IBPT (comparateur de prix (meilleurtarif.be), baromètre de qualité, cartes Atlas mobiles et fixes, etc.) ne sont pas encore suffisamment connus. C'est pourquoi l'IBPT a lancé une campagne d'information à l'automne. L'IBPT est invité à poursuivre cette campagne d'information au cours des prochaines années et à en observer l'impact pour que, le cas échéant, les efforts de sensibilisation – orientés vers certains groupes cibles ou non – puissent être intensifiés. Le Centre de connaissance et d'apprentissage à créer – dans lequel les opérateurs joueront un rôle – sera également engagé à cet effet.

L'accord de gouvernement prévoit une réforme du système des tarifs sociaux. Une rencontre sera organisée avec toutes les parties concernées, en concertation avec les ministres et les secrétaires d'État compétents, afin d'évaluer le système actuel de tarifs sociaux quant à sa pertinence pour l'avenir et d'examiner en détail les scénarios alternatifs possibles. Ici, la simplification du changement d'opérateur est proposée et l'attribution automatique des tarifs sociaux est examinée, tout comme la création de catégories à avantages spécifiques. Les contrats dormants méritent également notre attention.

La crise de la Covid-19 a révélé de nouvelles vulnérabilités, temporaires ou non. Les cours en ligne ne peuvent fonctionner que si un nombre suffisant de PC est disponible. Nous examinerons comment nous pouvons inciter les écoles à identifier les besoins dans ce domaine et à fournir le matériel nécessaire au bon endroit, en concertation avec les régions. Cela offre les meilleures garanties en termes d'orientation correcte des ressources par rapport aux besoins,

avec le plus haut degré de protection pour les personnes concernées. Nous examinerons si les ressources européennes peuvent être mobilisées pour ce pilier de l'inclusion sociale.

Afin de saisir les opportunités économiques actuelles qui sont offertes, notamment sur le plan de l'Intelligence Artificielle, il importe également que la Belgique se dote d'une réelle stratégie nationale sur l'Intelligence Artificielle qui consacre notre capacité d'innovation tout en protégeant nos citoyens et nos entreprises contre les effets secondaires indésirables. L'IA constitue une technologie disruptive qui aura un impact considérable sur l'évolution de l'économie et de la société numériques. La croissance exponentielle des données numériques combinée à la puissance de calcul des ordinateurs font que l'IA est entrée dans une nouvelle ère qui permet d'entrevoir des perspectives extrêmement favorables pour le développement de cette technologie et son implémentation dans de très nombreux secteurs de l'économie et de la société.

La division « Télécommunication et société de l'information » du SPF Économie a d'ores et déjà travaillé sur une telle stratégie en collaboration avec les administrations européennes et régionales. Conjointement avec le Ministre de l'Économie et le Secrétaire d'État à la Digitalisation, je proposerai de faire valider cette stratégie par les gouvernements fédéral et régionaux afin de la concrétiser dans un véritable plan d'action national. Là également, il conviendra d'accompagner les entreprises mais aussi le secteur académique à solliciter les financements européens existant, notamment dans le cadre du Digital Europe Programme (DEP).

Les PME et les start-ups constituent un enjeu fondamental pour le développement de l'économie numérique et ce, à double titre : ce sont principalement des start-ups qui sont à l'origine des principales innovations numériques mais dans le même temps, les PME accusent en moyenne un certain retard dans l'implémentation des technologies numériques.

Conjointement avec mon collègue chargé de la digitalisation, je vais élaborer un plan d'action pour permettre aux entreprises, en particulier aux PME, de passer au commerce électronique. La crise de la Covid-19 a entraîné une augmentation des achats en ligne par les Belges, il convient que les entreprises belges se positionnent plus fortement sur ce segment, face aux acteurs étrangers, et en tirent également bénéfice. Le plan d'action intégrera une approche globale et une analyse des nombreux aspects (législation du travail, aménagement du territoire, etc.) auxquels les entreprises actives dans le commerce électronique sont confrontées afin d'optimiser davantage l'écosystème de l'e-commerce en Belgique et de le rendre concurrentiel par rapport à nos pays voisins.

Il conviendra dès lors de prévoir un cadre juridique adapté au commerce électronique, aux nouvelles technologies et aux nouveaux acteurs économiques.

À cet égard, nous suivons étroitement les travaux relatifs au « Digital Services Act » (DSA), destinés notamment à adapter la directive e-commerce datant de 2000 aux réalités économiques et techniques actuelles, avec une attention particulière portée sur le principe du pays d'origine, sur le régime de responsabilité et la collaboration des intermédiaires ainsi que l'élaboration de mesures concernant les plateformes jouant le rôle de « gatekeepers » (ou « portiers des médias »).

Au sein du gouvernement, nous suivrons également les travaux relatifs à une taxation des services numériques en privilégiant si possible un accord international. En concertation avec le Ministre de la Mobilité, nous veillerons également à ce que ce développement de l'e-commerce puisse se faire de manière écologiquement responsable.

La crise de la Covid-19 a poussé de nombreux acteurs publics et privés à accélérer leur processus de digitalisation, en recourant notamment à des services de confiance qualifiés afin d'assurer un maximum de sécurité juridique.

Dans ce contexte, il a lieu de prendre au niveau fédéral les décisions adéquates en vue d'inviter chaque administration à assurer l'utilisation et la mise à disposition de services de confiance qualifiés, et inviter les entités fédérées à suivre le même mouvement. En ce sens, nous examinerons si la mise en place d'une plateforme fédérale mutualisée d'archivage électronique qualifiée peut offrir une valeur ajoutée.

Il conviendra également de suivre les travaux européens de révision du règlement eIDAS 910/2014, notamment sur la mise en place d'une eID européenne susceptible de concurrencer les identifications proposées par les prestataires outre-Atlantique (identification Facebook, Google ou autres).

Cela se fera en collaboration avec le Ministre de l'Économie, qui est également compétent pour ces importantes adaptations juridiques.

Pour mener à bien ces projets ambitieux, la division « Télécommunication et société de l'information » du SPF Économie devra être rapidement renforcée, afin que la Belgique dispose enfin d'une administration en charge des télécommunications.

Enfin, il importe de mesurer l'efficacité des mesures entreprises, c'est pourquoi nous veillerons à ce que le baromètre de la société de l'information, publié chaque année par le SPF Économie, reprenne le suivi des mesures adoptées.

Toutes ces mesures, associées à une étroite collaboration avec les entités fédérées, devraient ainsi permettre à la Belgique de réussir sa transition digitale vers une société plus performante et inclusive. En raison de l'importance de ces efforts, le parlement sera informé lors de chaque décision importante du Conseil des télécommunications au niveau européen.

Entreprises publiques

Nous soutiendrons pleinement le rôle exemplaire des entreprises publiques autonomes dans le domaine du dialogue social avec le personnel, de la formation continue, de la durabilité et de la diversité, de la gestion des plans de transformation et de la corporate governance.

Les entreprises publiques sont performantes, innovantes, accessibles et mettent le client au premier plan. Nous prendrons les mesures nécessaires pour leur permettre de remplir leurs

missions essentielles de services publics afin que le service continue à répondre aux besoins de chaque citoyen. Les idées innovantes qui servent en outre l'agenda social, comme la prévision du WiFi gratuit dans les bâtiments publics, sont ici examinées.

Les tâches publiques et les exigences minimales des entreprises publiques seront mesurées en détail et fixées dans la législation et les contrats de gestion que nous concluons avec chaque entreprise publique. Les autorités publiques compétentes disposeront de la capacité de suivi nécessaire. La protection des consommateurs et des PME sera renforcée dans les secteurs où la concurrence est faible. En ce qui concerne la législation relative aux services postaux, les adaptations nécessaires seront apportées dans les arrêtés d'exécution de la nouvelle loi du 26 janvier 2018 relative aux services postaux qui n'ont pas encore été adaptés à cette loi.

Conformément à l'accord de gouvernement, nous veillerons à ce que les participations financières de l'État soient centralisées au sein de la Société fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI), afin de professionnaliser l'actionnariat des différentes entreprises dans lesquelles l'État belge participe.

En ce qui concerne Proximus, nous garantissons que l'entreprise pourra rester garante d'un développement économique durable, d'innovation et d'une politique du personnel responsable, inclusive et axée sur le développement des compétences de tous les collaborateurs et de l'ensemble des parties prenantes. À cette fin, la possibilité de moderniser les dispositions de la loi de 1991 est à l'étude.

Proximus est un acteur important du développement des télécommunications et du numérique. À cet égard, elle jouera un rôle important dans le développement du réseau de fibre optique pour garantir un déploiement plus rapide et plus efficace et répondre aux besoins des foyers et des entreprises.

Fin 2016, Proximus annonçait un investissement à long terme de plusieurs milliards en vue de déployer son réseau fibre ultrarapide dans toute la Belgique. Au début de cette année, Proximus a décidé d'étendre et d'accélérer fortement son programme fibre. Jusqu'à 4,2 millions de foyers et d'entreprises pourront ainsi être raccordés à la fibre, soit une couverture d'environ 70 %. En tant que ministre, je veillerai à ce que les investissements qui ont été fixés dans son réseau de fibre optique et dans le réseau 5G soient effectivement réalisés, et que l'ensemble du territoire soit entièrement couvert aussi rapidement que possible, en gardant toujours à l'esprit le rôle majeur et primordial que l'entreprise devra jouer dans ce domaine. En tant qu'actionnaire public et principal, nous souhaitons veiller à ce que cette infrastructure et cette prestation de services essentielles soient accessibles à terme à l'ensemble des citoyens, également dans les régions moins peuplées. Lorsque cela s'avère nécessaire, une concertation se tiendra avec d'autres niveaux administratifs dont, en premier lieu, les régions.

En ce qui concerne bpost, nous constatons une évolution considérable des services au cours des dernières années. Le volume de courrier a considérablement diminué ces dernières années, tandis que l'e-commerce se développe à un rythme toujours plus rapide. L'avenir de bpost en tant que fournisseur du service postal universel, en tant que livreur de colis et en tant qu'entre-

prise active dans la logistique de l'e-commerce est étroitement lié aux conditions d'une transition en douceur vers les nouveaux besoins des clients et des citoyens. Les études de l'IBPT qui définissent les nouveaux besoins des services postaux peuvent, en tant que base et expertise, aider à adapter le cadre législatif du secteur postal et permettre aux opérateurs postaux d'adapter leurs produits et services de manière plus optimale aux souhaits du client et de les remplir de manière durable.

Tout d'abord, nous attendons une durabilité économique. Cela signifie qu'une entreprise publique obtient des résultats qui lui permettent de fonctionner de manière saine, stable et tournée vers l'avenir, avec des ressources financières propres suffisantes pour réaliser les investissements nécessaires pour résister à l'épreuve du temps. Il en sera tenu compte dans le contrat de gestion avec bpost.

Par ailleurs, nous attendons d'une entreprise publique qu'elle mette en place des produits et des services qui permettent à nos entrepreneurs, petits et grands, de se développer et d'atteindre des clients dans un monde qui se digitalise rapidement. Le confinement survenu au printemps dernier a montré qu'il est nécessaire pour de nombreux entrepreneurs - y compris ceux qui sont principalement actifs localement - d'être actifs en ligne afin de maintenir la connexion avec leurs clients. Bpost peut jouer un rôle clé dans la promotion du commerce de proximité, tout comme dans le soutien aux PME dans le développement avec une activité d'e-commerce propre. En outre, le commerce de proximité ne contribue pas seulement à la relance économique, il réduit aussi l'empreinte écologique et garantit l'emploi local. Nous attendons par conséquent de bpost et d'autres entreprises publiques qu'elles développent des services et des produits qui permettent à nos entreprises de lancer et gérer leur propre webshop, depuis la commande jusqu'à la livraison. Nous attendons dès lors aussi que bpost continue à développer les connaissances et le savoir-faire acquis aux États-Unis avec Radial et aux Pays-Bas avec Active Ants en Belgique et en Europe et les mette à la disposition de nos entreprises et utilisateurs pour qui la qualité du service, de la commande à la livraison, est cruciale.

En outre, nous attendons une durabilité sociale. Personne ne doit être laissé de côté, même s'il maîtrise peu les outils digitaux. Un élément essentiel de l'accord de gouvernement est que les services publics doivent rester accessibles à tous, y compris aux citoyens ayant peu de compétences numériques et aux personnes en situation de handicap. Dans le cadre du nouveau contrat de gestion, le gouvernement examinera comment bpost peut y contribuer, notamment à travers son réseau de bureaux de poste. À cette fin, une consultation d'un échantillon représentatif de citoyens sera organisée pour savoir quels services peuvent être fournis dans le cadre de ce réseau de bureaux de poste et des services postaux, et la satisfaction des clients sera mesurée régulièrement. Le rôle social du bureau de poste du futur est ainsi mis en évidence et constitue intégralement un élément des négociations relatives au nouveau contrat de gestion. En tout état de cause, nous veillerons à ce que chaque citoyen ait toujours accès physiquement à une gamme de services bancaires de base à travers les bureaux de poste, étant donné que les banques ont considérablement réduit leur réseau d'agences bancaires. L'accès aux bâtiments de Bpost pour les personnes à mobilité réduite reste également un point d'attention du nouveau contrat de gestion. Enfin, nous reconnaissons également le rôle social que le facteur peut jouer dans la lutte contre

la solitude. Le développement et les extensions éventuelles de ce rôle et les collaborations qui devraient ou doivent être développées à cet effet, par exemple avec les CPAS locaux, sont étudiés.

La durabilité sociale joue bien sûr aussi un rôle pour le propre personnel. Nous attendons de bpost qu'elle mène une politique du personnel dynamique et inclusive, en accordant une attention particulière aux possibilités de carrière, à la politique en matière d'absentéisme, aux possibilités de développement et aux possibilités de télétravail. La concurrence effrénée sur le marché des colis met malheureusement les normes sociales sous pression. En concertation avec le Ministre du Travail et le ministre chargé de la lutte contre la fraude, ainsi qu'avec nos pays voisins au niveau de l'Union européenne, nous travaillons à l'instauration de conditions sociales équitables. Concernant la politique de recrutement, on insistera auprès de Bpost, malgré le caractère international de l'entreprise, à continuer à mettre à disposition en néerlandais et en français les offres d'emploi pour le siège belge.

Last but not least, nous attendons une durabilité écologique. Afin de garantir un avenir viable, il n'y a pas d'autre choix que de réduire rapidement et de manière significative nos émissions de CO2. En durabilisant son infrastructure considérable et sa flotte automobile, Bpost constitue de cette façon un partenaire dans la lutte contre le réchauffement climatique

Il y a donc lieu de minimiser l'impact de l'activité économique sur l'environnement sans freiner la croissance économique. Pour atteindre l'objectif de zéro émission de CO2 d'ici 2050, il convient de transformer nos modes de production, de transport et de consommation

Le développement considérable de l'e-commerce et le transport de colis qui en résulte pèsent lourdement sur notre empreinte écologique, que ce soit en termes de mobilité, de qualité de l'air ou d'émissions de CO2. Trop souvent, plusieurs livreurs de colis empruntent encore la même rue le même jour, avec les conséquences négatives que cela implique pour l'environnement et la mobilité. Trop souvent, plusieurs livreurs de colis empruntent encore la même rue le même jour, avec les conséquences négatives que cela implique pour l'environnement et la mobilité. En renonçant à un système basé en grande partie sur la livraison à domicile, et en s'engageant totalement dans un système durable de distribution urbaine, nous visons un meilleur équilibre entre la satisfaction des clients et la durabilité. Bpost prend l'initiative à cet égard en réfléchissant à des alternatives telles que la création de points de collecte aux entrées d'un quartier ou d'une partie de la ville, le regroupement des livraisons ou la distribution urbaine verte. Le développement d'un réseau de points poste alternatifs et une utilisation partagée au sein du secteur de possibilités de livraison alternatives, comme une infrastructure à guichet, sont encouragés. Des projets pilotes tels que celui lancé à Malines peuvent compter sur notre soutien. Les possibilités de rendre moins polluant ledit « last mile » sont étudiées en concertation avec mon collègue chargé de la Mobilité.

Enfin, la sécurité du rail demeure aussi une préoccupation permanente. Le Service de Sécurité et d'Interopérabilité des Chemins de Fer (SSICF) veille à ce que la réglementation concernant la sécurité et l'interopérabilité soit bien appliquée. L'Organisme d'Enquête pour les Accidents et Incidents Ferroviaires (OEAF) a pour mission d'analyser les causes des accidents et incidents et de formuler des recommandations au secteur.

Un grand enjeu en matière de sécurité et d'interopérabilité du rail est l'installation de l'ETCS, aussi bien sur les infrastructures que sur le matériel roulant. Le Ministre de la Mobilité en pilote le déploiement, dans lequel le SSICF joue le rôle crucial d'autorisation.

Le projet de loi transposant le pilier technique du 4ème paquet ferroviaire ainsi que les projets d'arrêtés royaux d'exécution qui sont le cadre pour le fonctionnement futur du secteur, auquel le SSICF a collaboré, doivent être adoptés le plus rapidement possible et je veillerai à y apporter mon soutien. De même, la Belgique a entamé depuis 2015 une réduction de ses règles nationales de sécurité conformément aux exigences européennes. Le SSICF y a également contribué avec son expertise technique. Je soutiendrai également la finalisation de ce plan en particulier en ce qui concerne l'adoption de certains arrêtés royaux, ce qui est nécessaire aussi vite que possible.

Le SSICF continuera à opérer dans un esprit de dialogue, de collaboration constructive et d'accompagnement du secteur.

Outre des groupes de travail ou des appuis thématiques, cette collaboration a lieu au sein de la concertation sur la sécurité que le SSICF a l'obligation d'organiser au moins une fois par an et qui permet d'aborder différents thèmes en lien avec la sécurité ferroviaire et de donner la parole aux acteurs concernés.

En ce qui concerne l'analyse des accidents et incidents, nous continuons à œuvrer à l'amélioration continue des banques de données afin de disposer d'informations adaptées et actualisées en permanence. L'objectif à court et moyen terme est de faire un meilleur usage des données disponibles.

Les observations de l'OEAIF sont publiées sur un nouveau site accessible depuis 2020. Nous continuerons à investir dans ce site et dans les procédures de communication entre les différents acteurs du trafic ferroviaire.

Conclusion

De cette façon, en 2021 et les années suivantes, nous voulons travailler à une digitalisation qui maintienne notre pays dans le peloton de tête, sans oublier les personnes ayant moins de compétences numériques. Les entreprises publiques sont des acteurs en première ligne de notre société, conjointement avec le gouvernement fédéral, et leur rôle exemplaire les fait agir d'une manière durable et tournée vers l'avenir. La capacité d'innovation qui caractérise notre pays continue à jouer un rôle de premier plan dans ces entreprises et peut toujours compter sur notre soutien.

La Ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques,
des Télécommunications et de la Poste,

Petra DE SUTTER